

Montréal, le 5 novembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013
Dossier de la Régie : R-3823-2012**

Tel que prévu par la décision D-2013-090 et confirmé par les décisions D-2013-145 et D 2013 172 de la Régie de l'énergie, l'audience dans le dossier mentionné en titre se tiendra du **18 au 29 novembre 2013**. Les journées d'audience débuteront à 9 h pour se terminer vers 15 h, dans la salle Krieghoff aux bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du Transporteur sur tous les thèmes du dossier. À cet égard, la Régie demande au Transporteur de s'assurer qu'un témoin soit disponible sur le sujet lié à la planification du réseau, en particulier sur les investissements et les mises en exploitation projetés.

Dans un second temps, les témoignages porteront sur les preuves du demandeur puis des intervenants. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

Dans le but de planifier cette audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de leur preuve;
- la liste et la qualification demandée de leurs témoins;
- le temps prévu pour interroger les témoins du Transporteur et ceux de chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour leur argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité; et
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie demande aux participants de se limiter, dans la présentation de leur preuve, à souligner les points importants de leur position et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie au plus tard à **12 h, le 8 novembre 2013.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as